Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le





DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARON DE DE 100 E031-253100572-20231121-2023_25-DE SIPOM DE REVEL **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL sous la présidence de Madama Evoluna POLIANET

Vom	S Prénom	Statut	Procuration à	Délégués supplé	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	ADROIT	Sophie	Absent(e)
UBOURG	Patrick	Présent		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
UTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
EGARDS	Michel	Absent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
ENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
ERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
ONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
OURGAREL	Roger	Absent		BERRO	Jean Christoph	Absent(e)
OUSCATEL	Camille	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
OUSQUET	Daniel	Présent		BOYER	Michel	Absent(e)
CASTAGNÉ	Didier	Présent	Proc de M. PORTES Pierre	BRUNET	Magalie	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		CALMEIN	François	Absent(e)
ESCATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent(e)
REPY	Fabrice	Absent	Pouvoir à RIBAULT Jean-Pa		Elian	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Françoise	Absent(e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Présent	-	CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Absent		COSTIS	Mélaine	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
OOUZE	Maarten	Présent		CDED ACC:		
MBRY	Marie	Absente		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
ABRE ABRE	Christian	Présent	Drop de l'ALIDENC	DE VILLÈLE	Philippe	Absent(e)
ERRAN	Danièle	Présente	Proc de LAURENS Lucienne		Laurent	Absent(e)
ONTES	Franck	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
OURNIER	Gérard	Présent		FABRE	Elodie	Présente
GELIS	Damien	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GIRAULT	Guillaume	Présent Présente	Desa De DOLLANET CÓ - LU	FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GIRONIS	Katherine		Proc. De ROUANET Gérald		Emmanuel	Absent(e)
SLAUDE	Julien Ludovic	Présent Absent		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Absent		JONQUIERES JOURLIAC	Vincent	Absent(e)
HERMET	Marion	Présente		LAPASSAT	Jean	Absent(e)
SMAN	Rémy	Absent		LEBRETON	Jean Luc	Absent(e)
ACROUX	Evelyne	Présente		LEROUX	Delphine	Absent(e)
ARROQUE	Laurence	Présente		LUCÉNA	Sophie	Absent(e)
AURENS	Lucienne	Absente	Pouvoir à FABRE Danièle	LUMEAU	François	Absent(e)
AURENT	Anne	Présente	TOUVOIL & LABINE Damiele	MAISON	Grégoire Pierre	Absent(e)
UCENA	François	Présent		MARTY	Francis	Absent(e)
UX	Pierre	Absent		MAUREL	Danièle	Absent(e) Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présent		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Présent		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
ASTRE	Marie	Absente	Pouvoir à ROUANET Evelyr	MISSEV	Jean-Paul	Absent(e)
ORTA	Raymond	Présent	TOUVOIL U ROOMIVET EVELYT	MONTAGNE	Patrick	Présent
ORTES	Pierre	Absent	Pouvoir à CASTAGNE Didie	MOULIN	Dominique	Absent(e)
OUYANNE	Christophe	Absent	TOUVOIT & CASTAGRE DIGIC	NGAI	Jeffrey	Absent(e)
UJOL	Francis	Présent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
AVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent(e)
EUSSER	Isabelle	Présente		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
EY	Mickaël	Absent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
IBAULT	Jean-Paul	Présent	Proc de CREPY Fabrice	POUX	Emmanuel	Absent(e)
OUANET	Evelyne	Présente	Proc de PASTRES Marie	PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Pouvoir à GIRAULT Katheri	RAYE	Michèle	Absent(e)
OUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent(e)
OUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
ASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
EGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
ERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent(e)
OUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
RETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent(e)
ROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
ANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TEQUI	Maryse	Absent(e)
'ERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT		Absent(e)
ERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE		Absent(e)
/IALADE	Reine	Présente		VIGNA	Lionel	Absent(e)
INCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
				VIVIES	Sylvie	UNSCHILL 6)

WEISSE Damien Absent
Nombre de délégués titulaires présents : 43
Nombre de délégués suppléants présents : 3
Nombre de procurations : 5
Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Publié le



Extrait du registre des délibérations SIPOM de REVEL, Conseil Syndica ID: 031-253100572-20231121-2023_25-DE

OBJET: Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 - Adoption:

L'instruction budgétaire et comptable M57 va devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Elle résulte d'une concertation étroite avec les différents acteurs de la décentralisation. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels (M14, M52, M71).

Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il convient de délibérer afin d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2024.

Ceci étant exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des voix de :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 : autoriser la Présidente à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 4: autoriser la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait à Revel, le 21 novembre 2023,

Acte rendu exécutoire après son envoi en Préfecture le : 24 Novembre 2023

La Prési